

existe cependant certaines tendances positives. On constate une meilleure utilisation de ces écosystèmes grâce à la conservation de leurs fonctions valables, afin de traiter des besoins en sécurité de l’approvisionnement en eau.

La gestion des forêts et celle des zones humides sont inextricablement liées. Il est donc primordial que les décideurs politiques considèrent les écosystèmes en totalité et les gèrent plus sagement afin de développer des solutions durables et rentables à nos besoins relatifs à l’eau.

Atteindre la sécurité de l’approvisionnement en eau est probablement notre défi environnemental le plus important. Pour cette raison, le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya, reconnaît la nature transectorielle de l’eau, qui soutient les services fournis par les écosystèmes dont nous avons besoin.

En savoir plus

- Série technique de la CDB No. 47, *L’eau, les zones humides et les forêts* > www.cbd.int/ts
- Décisions de la COP à la CDB reliées aux forêts > www.cbd.int/forest/decisions.shtml
- Décisions de la COP à la CDB reliées aux zones humides > www.cbd.int/waters/decisions.shtml
- Sites Web connexes (forêts) > www.cbd.int/forest/websites
- Sites Web connexes (zones humides) > www.cbd.int/waters/websites

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l’utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages issus de l’utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d’évaluations scientifiques, du développement d’outils, de mesures et de procédés d’incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires.

Le Partenariat de collaboration sur les forêts

Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) est un arrangement volontaire comprenant 14 organisations et secrétariats internationaux pourvus de programmes substantiels sur les forêts (le Centre pour la recherche forestière internationale (CRFI), l’Organisation de Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l’Union internationale des instituts de recherches forestières (UIIRF), la Convention sur la diversité biologique, le Fonds pour l’environnement mondial, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), le Centre mondial d’agroforesterie (ICRAF), la Banque mondiale, et l’UICN, l’Union internationale pour la conservation de la nature). La mission du Partenariat de collaboration est de faire la promotion de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts et de renforcer l’engagement politique à long terme à cette fin. Les membres du PCF partagent leurs expériences et s’appuient sur celles-ci afin de produire de nouveaux avantages pour leurs groupes cible respectifs. Des initiatives communes et d’autres activités de collaboration sont financées par les contributions volontaires des membres participants.

Pour plus d’information, visitez www.cbd.int

Pour de l'information supplémentaire, veuillez contacter :

David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int

Johan Hedlund au + 1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int

David Coates au +514 287 8715 ou à david.coates@cbd.int

Tim Christophersen au +1 514 287 7036 ou à tim.christophersen@cbd.int

- La moitié des zones humides de la planète sont disparues depuis 1900
- Environ 13 millions d'hectares des forêts mondiales, une superficie équivalente à celle de la Grèce, disparaissent chaque année dû à la déforestation
- Le défrichage, la transformation, le drainage et l'utilisation de l'eau pour le développement agricole sont les causes principales de la perte des zones humides à travers le monde.
